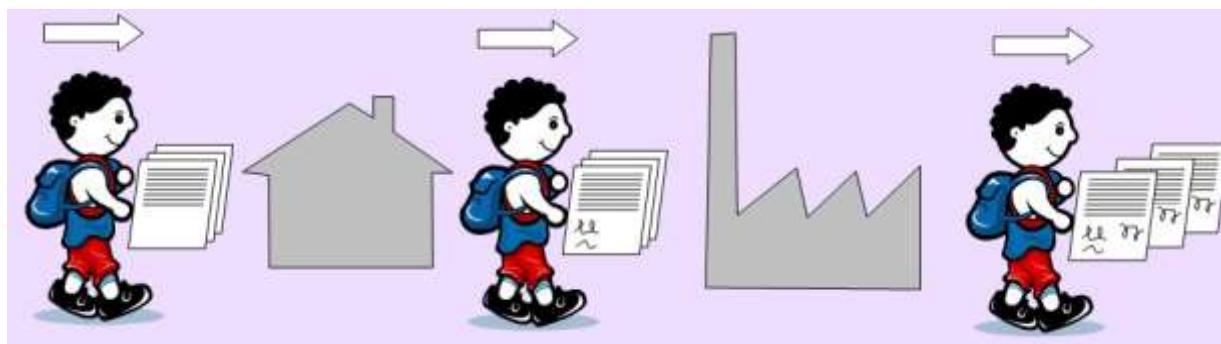


## La procédure simplifiée pour les conventions de stage

Les trois exemplaires de la convention sont soigneusement remplis et signés :

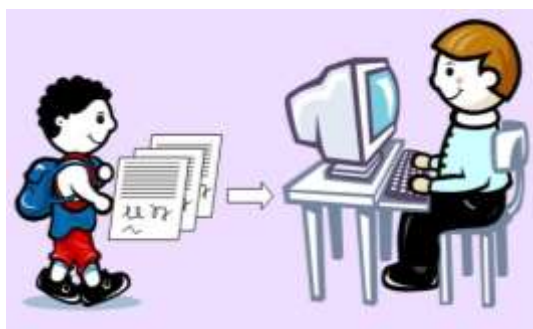
1. Mon professeur référent  
me remet mes 3 conventions



2. Moi et mon représentant légal signons

(ou l'élève s'il est majeur)

3. L'entreprise d'accueil et le tuteur signent aussi



4. L'exemplaire lycée est rapporté au professeur référent avant le début du stage.



Aucune PFMP ne peut commencer sans que l'exemplaire soit retourné au lycée !

### En résumé :



- ✓ Un exemplaire est archivé au lycée.
- ✓ Un est gardé **précieusement chez moi.**
- ✓ Un est remis à l'entreprise.